

## DECLARATION UE DE CONFORMITE

La société **ARB SAS** déclare :

Les éléments du dossier technique en notre possession nous permettent d'affirmer que l'appareil

Marque	<b>RIVIERA &amp; BAR</b>
Produit	<b>REDUCTEUR DE BIODECHETS</b>
Référence	<b>MTD 510</b>

est conforme :

- à la directive 2014/35/EU dite DBT.  
Selon les normes de sécurité suivantes :
  - EN 60335-1:2012 + A11:2014 + A13:2017 + A1:2019 + A14:2019 + A2:2019 + A15:2021
  - EN 62233:2008 + AC:2008
  
- à la directive 2014/30/EU dite CEM.  
Selon les normes de compatibilité électromagnétique suivantes :
  - EN IEC 55014-1:2021
  - EN IEC 55014-2:2021
  - EN IEC 61000-3-2:2019 + A1:2021
  - EN 61000-3-3:2013 + A1:2019 + A2:2021
  
- à la directive 2009/125/EC (dite ERP), concernant les exigences d'écoconception relatives à la consommation d'électricité en mode veille et en mode arrêt des équipements ménagers et de bureau électriques et électroniques.  
Selon le règlement (EC) 1275/2008 amendé par (EU) 801/2013 et la norme EN 50564:2011.
  
- à la directive européenne ROHS (EU) 2015/863 modifiant l'annexe II de la Directive 2011/65/UE, traitant des restrictions d'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques.  
Selon la norme EN 62321.

Le 7 septembre 2023



**Damien DELEPINE**  
Directeur Général